



*Signataire : Jean-Pierre Tombola*

*Date de dépôt : 5 juin 2026*

## **Question écrite urgente**

**Quel est l'avenir des étudiants qui arrêtent leurs études HES en soins infirmiers ?**

Chaque année, nombre d'étudiantes et étudiants (citoyennes et citoyens) arrêtent les études HES et particulièrement les HES en soins infirmiers. Ils ou elles sont exmatriculés sans obtenir de certification de leur niveau de formation déjà parcouru hormis un relevé des modules suivis. Il s'agit ici de déperdition de ressources humaines potentielles dans un système de santé et de formation qui est en pénurie depuis fort longtemps.

Questions :

- *Lorsque les étudiantes et étudiants sont exmatriculés de la HES en soins infirmiers, ces derniers ont-ils la possibilité de demander une nouvelle admission au sein de la HES ?*
- *Après combien de temps un étudiant ou une étudiante exmatriculé peut-il demander une nouvelle réadmission à la HES en soins infirmiers après son exmatriculation ?*
- *Quelles sont les règles applicables, et quel règlement est applicable pour les admissions ou réadmissions à la HES en soins infirmiers ?*

Je remercie le Conseil d'Etat de ses réponses.